



RÉSEAU DE CHAUFFAGE

Un quatrième réseau de chauffage qui se concrétise sur la commune

Les réseaux communaux de chauffage des Bayards et de Couvet ont été modernisés et largement étendus depuis 2021, l'entreprise privée CAD Fleurier SA est en plein développement du réseau de Fleurier et, le 28 septembre dernier, c'est le futur réseau de Môtiers qui a franchi une étape déterminante. En effet, le Conseil général a soutenu sans réserve le raccordement des quatre bâtiments communaux au futur réseau, pour un montant total de 315'000 francs. Ces bâtiments sont des consommateurs importants dans le village et ce soutien confirme la volonté communale d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en modernisant le plus vite possible les chaudières des bâtiments.

Ce projet de réseau de chauffage avait été envisagé dès 2018, puis réactivé en 2021. C'est un projet de longue haleine, mais aujourd'hui ce sont plus de 50 bâtiments qui doivent être raccordés avec autant de chaudières à gaz ou à mazout qui seront mises hors service. La chaufferie centrale prendra place dans l'ancien hangar des pompiers et produira de la chaleur avec une combinaison de bois communal et de pompes à chaleur branchées sur l'eau de la nappe phréatique. Difficile de faire plus local. Le permis de construire sera bientôt mis à l'enquête publique. Sans obstacle inattendu, les travaux commenceront en 2027 par la zone autour de la chaufferie, avec un déploiement progressif sur 2028 et 2029 dans le reste du village.

Ce déploiement doit être synchronisé avec les travaux de réfection routière de la traversée du village, qui doivent eux-mêmes s'enchaîner avec la fin des travaux routiers à Couvet ! C'est un vrai défi que d'arriver à synchroniser autant de projets de grande ampleur dans la commune et le soutien du Conseil général était donc déterminant pour le bon déroulement de la suite.

La dynamique est forte en ce moment pour les réseaux de chauffage, ce qui est un signe très encourageant pour accélérer la transition énergétique. Le service communal de l'énergie reste à votre disposition si vous souhaitez participer aussi à cette dynamique. •

LANTERNE MAGIQUE

La Lanterne Magique, le cinéma à hauteur d'enfant

À Val-de-Travers, La Lanterne Magique invite les enfants à découvrir le cinéma sur grand écran. Au fil des séances, ils rencontrent des histoires et des personnages, rient, s'émeuvent et partagent le plaisir de voir un film ensemble.

La Commune soutient ce club qui donne aux plus jeunes le goût du cinéma et contribue à la vie culturelle de notre région.

Pour continuer à faire vivre ces moments, le comité accueille volontiers de nouvelles personnes. Chacun peut apporter son aide selon ses envies et ses disponibilités : lors des séances, dans l'organisation du club ou pour le faire connaître.

Intéressé-e ? Contactez La Lanterne Magique Val-de-Travers au 076 496 01 44 ou consultez lanterne-magique.org/benevolat •

ANNONCES

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Le Conseil communal met au concours les postes suivants :

- Employé-e de voirie à 100%
- Apprenti-e employé-e de commerce
- Apprenti-e assistant-e socio-éducatif-ve
- Stagiaire dans les structures d'accueil de l'enfance (ASE)
- Assistant-e-s socio-éducatif-ve-s et éducateur-trice-s ES

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi

TABLEAUX D'ARCHIVES

PEINTURE FÊTE DU 1^{ER} AOÛT AUX BAYARDS

Peinture représentant la fête du 1^{er} août aux Bayards. Au centre de la composition s'élève un grand feu de joie. Autour des flammes, les habitants se sont rassemblés pour assister à l'événement et partager ce moment de convivialité. Hermann Wyss, 1938. •



SOUILLURES CANINES

Selon la formule consacrée, le chien est le « meilleur ami de l'homme ». En retour, ce dernier a la responsabilité de s'en occuper, de le nourrir, de le soigner mais aussi de l'éduquer. Les animaux ayant leur propre conception de la vie en communauté, il appartient donc aux détenteurs de chiens de respecter certaines limites et de faire en sorte que nos fidèles compagnons à quatre pattes ne souillent pas le domaine public et privé ou ne courent pas après les promeneurs, les cyclistes ou les enfants.

Concernant les souillures, le Conseil communal déplore l'attitude de certains propriétaires qui laissent leur chien se soulager dans les parcs et les jardins publics, dans les pâturages et les cultures ou simplement sur les trottoirs et les routes alors que de nombreuses caninettes équipées de sachets en plastique sont mises à disposition sur tout le territoire de la commune. Comme il n'est malheureusement pas rare de marcher sur une crotte au détour d'un chemin ou en traversant un espace vert, nous nous permettons de rappeler que les déjections canines contiennent de très nombreux parasites qui représentent un risque d'infection grave, pour les humains mais aussi pour les bovins.

Pour mémoire, les chiens doivent être tenus en laisse dans la zone d'urbanisation de la commune, dans les jardins publics et les terrains de sport communaux, aux abords immédiats des écoles et des crèches ainsi que dans les cimetières. Ils doivent également être tenus en laisse en forêt du 15 avril au 30 juin. En dehors de ces lieux, Médor et consorts peuvent s'ébattre librement à la condition que leurs détenteurs puissent être en mesure de les maîtriser à tout moment par la voix ou le geste. Les chiens qui courent derrière les cyclistes ou les joggeurs représentent un danger (même si nombre de propriétaires assurent que leur « chien n'a jamais mordu ») ; ils doivent dès lors être tenus en laisse aussi longtemps et souvent que possible.

Finalement, parlons chiffres : la contravention pour un chien souillant le domaine public est de Fr. 100.-, celle pour un chien non maîtrisé par son détenteur (par la voix ou le geste, en cas d'absence de laisse) de Fr. 150.- et celle pour un chien non tenu en laisse sur la voie publique de Fr. 150.- également. •

INFORMATIONS PRATIQUES

RELEVÉ ANNUEL DES COMPTEURS D'EAU

Le relevé annuel des compteurs d'eau aura lieu dès la fin du mois d'octobre et s'étendra jusqu'à fin décembre. Nous remercions chacune et chacun de réserver bon accueil aux collaborateurs du service des eaux qui se présenteront sans rendez-vous en raison du nombre élevé de relevés à effectuer sur cette courte période. Le service des eaux se tient naturellement à votre disposition en cas de questions au 032 886 43 52.

FOIRE DE COUVET DU 30 OCTOBRE 2026 ARRÊTÉ DE CIRCULATION ROUTIÈRE

Après trois éditions sur la place des Collèges pour cause de travaux sur la Grand-Rue, la foire d'automne de Couvet retrouve son emplacement traditionnel le long de cet axe. Rendez-vous le vendredi 30 octobre prochain avec une centaine de marchandes et marchands qui vous attendent pour honorer une tradition vieille de plus de 300 ans.

Cette année, la place des Halles sera ouverte à la circulation.

L'avis de fermeture de la chaussée et l'arrêté de circulation sont disponibles sur www.val-de-travers.ch/page/arretes

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet. **Plus d'informations :** www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresse

Travers - Rue de l'Abbaye 4

Date limite opposition

02.11.2026

Bien-fonds

2126

Description

Installation d'une pergola